Prix d'excellence pour l'ensembles des réalisations

Critères d'attribution

1. Une personne qui a fait ses preuves en ce qui concerne l'obtention et la poursuite des buts et objectifs du MAAC tels qu'ils sont définis dans la Constitution et sans limiter la généralité de ce qui précède à ce qui suit:
    a. Qui a favorisé, amélioré, assisté et développé l'avancement de l'aéromodélisme; et
    b. Qui a fait preuve de leadership dans le domaine de l'aéromodélisme; et / ou
    c. Qui a contribué à définir les orientations dans la direction des affaires touchant l'aéromodélisme à l'échelle ***nationale***.
2. Normalement le nombres d'années minimum pour être éligible à ce prix est de 35. Ces 35 années ne doivent pas nécessairement être consécutives, mais il doit y avoir eu au moins 10 années consécutives dans les 35 ans.
3. La date limite pour la soumission des nominations est le 1er novembre.

DIRECTIVES POUR LES NOMINATIONS AU PRIX D'EXCELLENCE POUR L'ENSEMBLE DES RÉALISATIONS

Méthode de nominations

1. Les demandes de nominations peuvent être déposées à l'AAZ, par l'exécutif d'un club affilié, par un directeur de zone ou par tout membres de MAAC.
2. Les demandes de nominations, incluant un curriculum vitae, devront être soumises en format électronique en format MS Word (.docx). Celles-ci devront être envoyées au bureau de MAAC avec copie au directeur de la zone.
3. Le conseil d'administration invitera les candidatures par courriel aux membres en juillet avec les critères et le formulaire d'application. La date limite de réception des candidatures est le 1er novembre.
4. Le comité de nomination déposera ses recommandations au CA pour la fin janvier.
5. Les candidats (es) seront élus par un vote à majorité simple du conseil d'administration.
6. Les lauréats seront annoncés à l'AGA.

Critères pour la soumission de demandes

Une attention particulière sera accordée à l'ensemble des réalisations du candidat en matière de modélisme, de participation aux compétitions, de types d'activités pratiquées, de contributions aux organisations de modélisme locales et nationales, de développement de nouvelles technologies et / ou de conception de modèles et de réalisations extraordinaires.

Submission Criteria

Consideration will be given to a candidate's lifetime achievements in modelling, contest participation, disciplines flown, contributions to local and national modelling organizations, development of new technologies and/or design in models and extraordinary achievements.

Photos: Si de photos sont soumises, elles devront être incorporées dans le document Word.

Rapports: Les comptes rendus des activités du candidat, tel que rapportés dans les médias (presse écrite, magazine, télévision, radio, etc.) devront être listés dans le document ainsi que leurs sources. Toutes publications, qu'elles soient canadiennes ou étrangères, sont admissibles pourvu que leurs références soient identifiées.

Contenu: Avant tout: Quand et comment le candidat a commencé dans le domaine du modélisme ?

Compétition: Le candidat a-t-il/elle participé à des compétitions. Celles-ci étaient-elles régionales, nationales ou internationales. Quels furent ses résultats.?

Expérimentation: Le candidat a-t-il/elle expérimenté dans la conception ou le développement pour faire progresser le modélisme?

Leadership: Le candidat a-t-il/elle détenu un poste exécutif dans un club, ou autre organisation de modélisme? A-t-il/elle contribué à fonder ou organiser ces club ou organisations? A-t-il/elle été un officier ou président de MAAC?

Publications : A-t-il/elle publié des rapports ou articles dans les médias dédiés au modélisme?

Commercialisation: Le candidat a-t-il/elle participé à la conception, la production ou la mise en marché de produit qui se sont avérés utiles à l'aéromodélisme.

Éducation: Le candidat a-t-il/elle participé à la promotion du hobby en enseignant le modélisme dans une salle de classe, par exemple des scouts et des guides, des escadrons de cadets de l'air, des écoles primaires ou secondaires.?

Formulaire: Le formulaire de parrainage pour candidat doit être complété et inclus dans la soumission.

Reconnaissance des lauréats

1. Le président téléphonera au récipiendaire immédiatement après la réunion du conseil, avant l'AGA. Le président requerra une photo numérique du lauréat.
2. Les candidatures et les photos seront placées sur le site WEB.
3. Le destinataire recevra un certificat de reconnaissance à être présentée au moment et au lieu approprié.

Candidatures non-retenues

Le président de MAAC enverra un message aux personnes qui ont parrainés un candidat pour leur expliquer les raisons pour lesquelles leur candidature proposée n'a pas été retenue.